

Genève accepte la nouvelle loi controversée sur la laïcité

<https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/geneve-accepte-la-nouvelle-loi-controversee-sur-la-laicite/482734>



Les Genevois ont accepté dimanche la nouvelle loi sur la laïcité. Ce texte sur un sujet sensible, qui interdit notamment les signes extérieurs d'appartenance religieuse aux fonctionnaires et aux élus, a été approuvé par 55,05% des votants. 14h30: "une avancée pour la paix religieuse"

Les Églises catholique chrétienne, catholique romaine et protestante saluent l'approbation de la loi sur la laïcité. Ce résultat représente une "avancée pour la paix religieuse", relèvent-elles dans un communiqué.

La loi sur la laïcité de l'État clarifie les termes de la neutralité de l'État et établit des règles communes pour l'ensemble des communautés religieuses établies dans le canton, soulignent les Églises. Bien que satisfaites de ce nouveau dispositif, elles relèvent aussi que cette loi est perfectible.

Elles suivront ainsi avec intérêt les recours déposés contre les articles limitant le port de signes religieux extérieurs, et plus particulièrement celui concernant les élus. Elles resteront aussi particulièrement attentives à la mise en œuvre des articles sur l'usage du domaine public pour des activités culturelles.

Elles veilleront également à ce que les dispositions d'exception concernant les restrictions des signes extérieurs pour prévenir des troubles graves à l'ordre public soient appliquées avec parcimonie et discernement.

les Verts confirment leur recours

Les Verts regrettent l'acceptation de cette nouvelle loi qui, selon eux, "a amené la confusion et a attisé la haine." Ils ont confirmé qu'ils maintiennent leur recours devant la justice au sujet d'un texte qu'ils jugent anticonstitutionnel. "Le recours à la Chambre constitutionnelle entre en force. Il s'agit désormais de confronter cette loi inique à la justice et au respect des droits politiques", écrivent les Verts dans leur communiqué.

Pour les Verts, cette loi "bafoue les libertés individuelles, porte atteinte aux droits fondamentaux et ne respecte pas la Constitution", notamment car elle interdit aux élus de porter des signes religieux. L'élue Verte Sabine Tiguemounie, conseillère municipale à Meyrin, est directement concernée par cette loi, elle qui porte le voile.

les défenseurs de la laïcité sont soulagés

Le comité et l'association "La laïcité, ma liberté" a pris acte avec "une grande satisfaction" de la victoire du oui à la loi sur la laïcité. Le comité parle d'un vote "sans appel" des électrices et électeurs genevois, qui "ont confirmé que le droit à la différence ne peut et ne doit jamais constituer une différence de droits", écrit-il dans un communiqué.

"La laïcité, ma liberté" estime que cette campagne a été "éprouvante", marquée par "les outrances, les menaces et les contre-vérités de l'alliance référendaire", juge le comité. Il ajoute qu'il restera "attentif aux suites juridiques", les opposants à la loi ayant déjà déposé des recours devant la justice.

Cette loi est toutefois loin de faire l'unanimité. Elle a fait l'objet de quatre référendums, issus des partis de gauche ainsi que des associations syndicales, féministes et musulmanes. Ceux-ci dénoncent une loi liberticide et discriminatoire.

Attaquée par référendums, la loi l'a aussi été en justice. Le Réseau évangélique genevois et les Verts ont d'ores et déjà déposé des recours. Ils seront activés en cas d'acceptation dans les urnes.